

Par e-mail : https://www.lemonde.fr/planete/article/2023/11/09/polluants-eternels-la-firme-chemours-perd-une-bataille-devant-la-cour-de-justice-de-l-union-europeenne_6199197_3244.html

« Polluants éternels » : la firme Chemours perd une bataille devant la CJUE
La Cour de justice de l'Union européenne a rejeté l'appel introduit par le fabricant de PFAS contre l'inscription de son produit GenX sur la liste des « substances extrêmement préoccupantes ».

Par Stéphane Horel et Stéphane Mandard

Publié le 09 novembre 2023

La firme américaine Chemours vient de perdre une bataille importante devant la justice européenne. Le GenX, une substance per- et polyfluoroalkylées (PFAS) commercialisée par Chemours (une société issue de DuPont, fondée en 2015) et utilisée dans la fabrication de nombreux produits antiadhésifs, restera bien sur la liste noire des « *substances extrêmement préoccupantes* » (Substance of Very High Concern, SVHC) établie par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA). Dans un jugement rendu jeudi 9 novembre, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a confirmé la décision rendue en première instance, le 23 février 2022, en rejetant la demande en annulation introduite par la filiale néerlandaise de Chemours, importateur et fournisseur du GenX dans l'Union européenne. Cette décision, aussi attendue que redoutée par l'ensemble des fabricants de PFAS, permettrait une future interdiction.

Produits depuis la fin des années 1940 et employés dans une myriade d'applications en raison de leurs propriétés techniques remarquables, les PFAS sont dans le radar des autorités depuis le début des années 2000 en raison de leur dissémination et de leur persistance dans l'environnement, mais aussi de leur extrême toxicité. Au fil des années, les firmes productrices de PFAS les ont remplacés par d'autres substances de la même famille, présentées comme moins nocives. Egalement appelés « *polluants éternels* », les PFAS seraient plus de 12 000.

Le GenX a ainsi été développé par DuPont en 2009 pour remplacer le PFOA, qui a servi comme auxiliaire technologique dans la fabrication de Teflon (revêtement antiadhésif que l'on retrouve notamment sur les ustensiles de cuisine) pendant des décennies. [Interdit dans l'UE depuis avril 2020](#), le PFOA est au cœur du film *Dark Waters*, de Todd Haynes (2019), qui raconte la pollution massive causée par l'usine de DuPont à Parkersburg, en Virginie-Occidentale (Etats-Unis). Visé outre-Atlantique par [des milliers de procès, qui lui ont déjà coûté plus d'un milliard de dollars](#) (930 millions d'euros), DuPont s'est séparé en 2015 de ses activités industrielles liées aux PFAS pour les concentrer au sein de la firme Chemours.

« Substitution regrettable »

Le comité des Etats membres de l'ECHA avait [identifié le GenX comme « substance extrêmement préoccupante »](#) en juin 2019. En raison de sa « *très grande persistance, de sa mobilité dans l'eau, de son potentiel de transport à longue distance, de son accumulation dans les plantes et des effets observés sur la santé humaine et l'environnement* », le GenX présente « *un potentiel élevé d'effets*

sur la faune et l'homme » par la contamination de l'environnement, avaient estimé les Etats. Comme tous les PFAS, le GenX ne se dégrade pas dans la nature. Aucune technique fiable n'existe aujourd'hui pour s'en débarrasser une fois qu'il a été libéré dans l'environnement. Le dossier de l'ECHA documente des effets délétères sur le foie, les reins, le sang et le système immunitaire, ainsi que des soupçons sur la capacité du GenX à traverser le placenta et à causer une diminution du poids des bébés à la naissance. Pour toutes ces raisons, il est devenu l'un des représentants emblématiques de ce que l'on appelle la « *substitution regrettable* » : remplacer un produit par un autre tout aussi problématique, quand ce n'est pas plus.

Les substances qui se retrouvent sur cette liste noire, souvent après des mois d'instruction, ne sont pas légion : seules 235 sur les 23 000 enregistrées auprès des autorités européennes et sur les 350 000 différents produits et mixtures chimiques employés par l'industrie à ce jour. Si elle ne sonne pas totalement le glas du GenX dans l'Union européenne, cette classification prévue par le règlement Reach sur les produits chimiques imposerait cependant un certain nombre d'obligations à Chemours, comme celle d'informer ses utilisateurs en aval de la dangerosité de la substance. En plus d'envoyer un signal négatif aux marchés, elle peut aussi potentiellement faciliter une procédure d'interdiction.

Chemours avait immédiatement contesté la classification de l'ECHA devant la CJUE. Puis elle avait fait appel d'un premier jugement défavorable rendu en [février 2022](#). « *L'arrêt d'aujourd'hui garantira que les produits chimiques GenX resteront étiquetés comme substances extrêmement préoccupantes dans l'Union européenne. Chemours n'a pas réussi à démontrer que le tribunal avait commis des erreurs en confirmant la décision des experts de l'ECHA, se félicite Hélène Duguy, juriste pour ClientEarth, une association qui a soutenu l'ECHA dans la procédure. On a peine à comprendre cette stratégie de l'industrie qui consiste à dépenser de l'argent pour contester coûte que coûte des dangers reconnus plutôt que d'investir dans des alternatives.* »

Le gouvernement néerlandais était aussi partie prenante de cette procédure, aux côtés de l'ECHA. A l'origine de la proposition d'identification du GenX comme SVHC, les Pays-Bas subissent une vaste contamination au PFOA et au GenX, notamment autour de l'usine de Chemours à Dordrecht. La deuxième usine de PFAS de Chemours en Europe se situe en France, à Villers-Saint-Paul (Oise). Si elle ne fabrique ni n'emploie de GenX, [elle émet également des PFAS depuis des décennies](#) sans qu'aucune mesure connue ait jamais été prise.

Très actifs dans la crise des PFAS, les Pays-Bas ont également joué un rôle moteur dans l'élaboration d'une proposition de « *restriction universelle* » des PFAS. Rendu public en février, ce projet d'interdiction groupée de toute la famille des PFAS devrait mettre trois ans à aboutir.

Stéphane Horel et Stéphane Mandard